

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du jeudi 05 juin 2025

Délibération N° DE_2025_048

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	13	13
Date de la convocation : 28/05/2025		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : ajournée		

Le cinq juin deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT ().

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT (), Monsieur Robert BOS (), Madame Cécile SAVY (), Monsieur Gilles SEGURET (), Monsieur Pierre CARCENAC (), Monsieur Simon FOURNIER (), Madame Muriel LAPIERRE (), Madame Marie-Reine RIVIERE (), Monsieur Alain VERNHES (), Monsieur Nathan CARCENAC (), Monsieur Adrien COLOMB (), Monsieur Jean-Louis LAPIERRE (), Monsieur Thierry PALAZETTI ()

Représentés :

Absents et Excusés : Monsieur René CLUZEL ()

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Nathan CARCENAC () est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : CONSTRUCTION ECOLE/ALSH - Plan de financement réactualisé
--

Monsieur le Maire rappelle le projet « Ecole Méandres du Céor – Pôle enfance » consistant en la construction d'une nouvelle Ecole et d'un espace dédié à un ALSH.

Il fait le pont sur son avancement ;

Il précise qu'il faut revoir le plan de financement prévisionnel car le projet a bénéficié de la DETR 2025 ;

Le projet peut prétendre à un fonds de concours de la communauté de communes du Pays de Salars, à des aides de région, de l'Europe et de l'ADEME par le biais du SIEDA ;

Le coût prévisionnel du programme est de : 2 600 848.19 € HT, soit 3 103 017.84 € TTC ;

Le plan de financement regroupe les participations de :

- L'Etat : dans le cadre du dispositif DETR, à hauteur de 40% ;
- le Département à hauteur de 15% (sur seulement une partie du montant) ;

Compte tenu du montant du projet, il est possible de séquencer ce programme d'investissement en plusieurs phases :

- Phase 1 : de l'acquisition du terrain à la mise hors d'eau du bâtiment ;
- Phase 2 : l'ensemble des travaux intérieurs ;

Date de transmission de l'acte: 22/07/2025

Date de réception de l'AR: 22/07/2025

012-211202551-DE_2025_048-DE

A G E D I

managements extérieurs (la cour et les abords de l'école) ainsi

DE_2025_048

que l'acquisition du mobilier. Cette dernière est non chiffrée à ce jour ;

Monsieur le Maire récapitule l'ensemble des coûts pour les deux premières phases du projet :

PHASE 1

	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
Travaux de mise hors d'eau	994 350,16 €	198 870,03 €	1 193 220,19€
Acquisition terrain et études préalables	238 297,10 €	29 659,22 €	267 956,52 €
Honoraires	242 471,60 €	48 494,32 €	290 965,92 €
Prévision de frais imprévus	25 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL	1 499 940,37 €	281 987,87 €	1 781 928,45 €

PHASE 2

	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
Travaux intérieurs	871 988,94 €	174 397,79 €	1 046 386,73 €
Honoraires 45,71%	203 963,51 €	40 792,70 €	244 756,21 €
Prévision de frais imprévus	25 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL	1 100 907,82 €	220 181,56,30 €	1 321 089,39 €

COUT DU PROJET TOTAL GLOBAL HT : 2 600 848,19 €

Monsieur le Maire rappelle l'échéancier de réalisation de ce projet :

- Date de lancement de l'appel d'offre : deuxième trimestre 2025 ;
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : troisième trimestre 2025 ;
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : septembre 2026 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Adopte le plan prévisionnel suivant :

Phase 1 : 1 499 940.37 € HT (2025)

- Europe FEDER/LEADER 30% soit 449 940.37 € ;
- DETR/DSIL 18.50 % de 1 499 940.37 € soit 277 700.00 € ;
- Région 13 % de 1 499 940.37 € soit 194 992.24 € ;

Date de transmission de l'acte: 22/07/2025

Date de reception de l'AR: 22/07/2025

012-211202551-DE_2025_048-DE

A G E D I

DE_2025_048

- Département 13 % de 1 474 940.37 € soit 191 742.25 € ;
- Fonds de Concours EPCI 3.33% 50 000.00 € ;
- 22.17 % autofinancement par la commune sous forme d'emprunt : 335 565.51 € ;

Phase 2 : 1 100 907.82 € HT (2026) – Il s'agit de montants attendus et non actés

- Europe FEDER/LEADER 25 % soit 275 226.95 € ;
- DETR/DSIL 25 % soit 275 226.95 € ;
- Région 13 % soit 143 118.01 € ;
- Département 13 % de 1 075 907.82 € soit 161 386.17 € ;
- Fonds de concours EPCI 3.33% 50 000.00 € ;
- 20.67 % autofinancement par la commune sous forme d'emprunt : 195 949.74 €

Coût espéré supporté par la collectivité en attendant les arrêtés attributifs des différents partenaires :
531 515.25 € ;

- Autorise le Maire à solliciter le fond de concours auprès de la Communauté de Commune du Pays de Salars, et des subventions auprès de la Région, de l'EUROPE et prendre attache auprès du SIEDA pour solliciter l'intervention de l'ADEME ;

- Dit que ce plan de financement est un plan de financement prévisionnel et qu'il sera modifié en fonction des notifications des partenaires financiers ;

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul LABIT ()
Président de séance



Monsieur Nathan CARCENAC ()
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 22/07/2025

Date de reception de l'AR: 22/07/2025

012-211202551-DE_2025_048-DE

A G E D I

DE_2025_048

